

[illegible]

Huby journal voyage p1

*Le 24e jour de mars 1591 je p(ar)tis
de groay dont led(ict) jour j'escrips a mon c(om)pere
Bonaventure Le million de Groay come
c(on)te p(ar) la l(ett)re estant
p(ar)my la liasse
de l(ett)res*

Memoire de mon voiage depuis estre
chasse de henbont

Sur la fin du mois de mars 1591 je fus chasse p(ar)
mon sieur de Quenepili capitaine et gouverneur soubz lauctorité de
mon sieur de mercueur en la ville de henbont et fus
c(on)traint de venir le mesme jour quil me bailla mon passeport
me refugier en lisle de groay ou je fis mes pasques et
y demeuray jusques a la fin du mois d'apvril que fus c(on)traint
de sortir de lad(icte) isle par estre menasse destre prins p(ar)
led(ict) sieur de Quenepily et envoie prisonnier au chasteau de
Nantes Et membarque en la barque de Joannis de
Castillon en lisle de Ray et loge en la flotte en la
maison de Lucas Samelin hoste jusques au huictiesme
jour de may ou je fus c(on)trainct po(ur) vivre et m'entretenir
de vandre ma vaisselle d'argent et mon autre meuble
et couettes a mad(icte) hostesse a françois baudin des
couppes et cuilleres d'argent et a Joannis Castillon po(ur)
luy paier mon passage et le fret du port de mes
hardes un poteau d'argent

Led(ict) jour 8e de May 1591 je p(ar)tis de la maison dud(ict)
Samelin p(ou)r venir a la Rochelle po(ur) scav(oir) questoent devenus
trois bahutz que javois charge dans la barque de
Claude Le Milloch de Groay laquelle estoit prinse p(ar)
un cap(it)aine de mer de la rochelle Lun desd(icts) coffres
plain des livres du Roy, lautre de mes lettres et c(on)tractz
et actes/ et lautre de c(er)tains meubles a ma femme/
Et arrive en lad(icte) ville de la Rochelle je trovoy led(ict)
Le Milloch loge en la maison de Mr Jean Pouset et
bourgeois et marchand et canonnier de la Rochelle ou pend po(ur)
enseigne larblestre située en la rue perrot pres la rive Et
y ay demeure jusques au 25e jour de May oud(ict) an 1591

Le 25e May je p(ar)tis de lad(icte) ville de la Rochelle et
manbarque po(ur) aller a la ville de Baionne distant de 60 lieux
de la Rochelle et arrive en lad(icte) ville de Baionne au logeis
de Mr Jean [Tiiiiieur](#) ou pend pour enseigne la crooix blanche
en la rue Maior Le lundy 28e dud(ict) May 1591 avecques mon sieur
de la place, le froier et le cap(it)aine yvon Et fus trouver Mr
Darriet cousin de Joannis de Castillon et demeurant en la
grande place pres leglise de n(ot)re dame eglise p(ar)roissiale
et trouver Jean darrasen et Martingot darrazen son filz
et Jan et Pierre les debusty

[illegible]

Huby journal voyage p2

de Baionne je manbarque dans une petite chaloppe
pour aller aus eaus a Cambris par ordonnance de Mr
Caperville medecin du Roy demeurant a Baionne, led(ict)
Cambis est le pais de basque distant de 4 lieus
de Baionne Et y demeuray neuff jours a boier
de leau/ Et retournay aud(ict) Baionne ou membarquay
po(ur) aller au being a Tersy distante de
baionne de sept lieus pais de Biaon et distante
d'une lieu de la ville de Dax siege presidial de
biaon et forte place de guerre ou il y a des baings
Et leau si chaude que l'on y faict cuire des oeufs
et d'aussi tost qu'on y mit un chappon il se plume
Et de lad(icte) eau ilz mettent lever leur pate sans
autrement la chauffer chose experimentée/ Je
demeuroy ausd(icts) beings de Tersy neuff jours
entant deulx fois p(ar)jour aus beings/ Et de dela
je este a saint Jean de Lux quatre lieus de
Baionne et dependante dud(ict) baionne qui est ung
grand bourg Et la mer y passe et y a un fort
grand et long pont Et est pais de basque fort
marchant et le [h...or](#) de Baionne Et traficquent fort
a terre neuffve Et ne sont que a une lieu d'
despaigne. Et les filles jusques a estre
mariées ont la teste nue et les cheveux couppes
comme un homme Et estant mariées portent une
coeffure blanche ronde et un vit et deux couillons au
derrier de leurd(icte) coeffure Et estant veuffves elles
l'hostent Et a Baionne ilz portent des morions
po(ur) coeffure estant mariées et un vit audevant
quelles ostent estant veuffves, les v...la
portent jaunes, les autres blans et leur col...
mesme sans aucune fronseure/ Et aucunes bouy...
sont accoustrées comme celles de bretagne Et...
aud(ict) Baionne en la maison de Jean darrazen...
demeurant en la rue deslandes jusques au...
9e jour de juillet 1591 que je menbarques po(ur) venir a

[illegible]

En submdy mentis mané de f. d. m. f. l. h. a. m. g. l. l. f. o. m. i. d. t. -
 ca. f. d. l. o. g. p. o. n. d. a. l. l. e. d. o. i. d. b. r. o. u. g. e. s. g. n. i. f. a. p. t. l. i. d. e. d. -
 la. r. o. g. e. l. l. e. s. t. m. e. m. b. a. y. m. a. u. r. g. u. e. l. l. e. m. o. n. f. i. e. n. d. d. e. m. o. r. n. e. -
 l. i. g. e. g. e. n. t. i. l. s. o. m. m. e. s. t. l. i. t. e. d. o. l. i. b. o. g. g. n. i. a. u. i. s. t. a. u. r. g. u. e. l. l. e. l. a. y. d. e. n. -
 g. e. n. t. i. l. s. o. m. m. e. d. e. n. t. e. a. u. t. e. n. t. i. l. e. m. o. n. f. i. e. n. d. d. e. b. o. u. g. d. e. m. b. a. y. m. e. -
 c. y. l. a. d. p. l. a. s. t. o. l. i. b. o. g. q. u. i. d. e. n. t. e. s. t. l. a. r. o. g. e. l. l. e. s. p. e. r. q. u. i. d. e. n. -
 a. m. a. n. d. e. m. e. e. a. b. r. o. u. g. e. s. e. t. a. l. a. p. u. l. l. e. r. o. g. e. l. l. e. a. m. a. n. d. e. m. e. -
 g. n. i. r. e. p. l. a. y. g. r. a. n. d. b. o. u. g. p. e. r. s. e. l. e. m. e. t. l. a. g. e. n. t. e. e. l. i. g. e. l. l. e. -
 a. b. u. t. e. n. f. o. u. e. l. a. r. o. g. e. l. l. e. d. e. p. l. a. y. a. 296 m. a. n. g. e. l. l. e. d. e. p. i. d. o. r. -
 a. m. a. n. d. e. m. e. g. n. i. q. u. e. n. d. e. a. l. a. l. e. h. y. b. o. u. g. o. u. p. l. a. y. a. p. l. a. y. d. e. -
 m. i. n. g. a. l. l. e. s. e. n. t. p. a. n. d. a. q. u. e. l. l. e. a. u. t. e. n. t. i. l. e. b. o. u. g. e. s. t. d. e. p. e. n. d. a. n. t. -
 p. a. n. a. m. i. s. t. g. u. i. n. e. p. r. o. f. f. e. o. u. p. l. a. y. a. p. l. a. y. d. e. 2000 l. e. n. t. -
 e. t. o. u. e. s. y. p. a. n. d. e. m. a. n. g. e. l. l. e. s. e. t. o. u. l. a. y. f. i. n. t. f. o. u. e. n. -
 p. l. a. y. e. p. a. n. d. e. s. e. n. t. l. e. n. t. d. e. b. o. u. g. e. s.

[illegible]

Huby journal voyage p3

je arrive a la Rochelle le mardy au soir 10e jour de
juillet 1591 en la maison dud(ict) Jean Pouset ou
fais ma c(on)tinuelle demeure Et pays p(ar) jour pour
mes despens 22 s(ol)s t(ournois) a table de hoste en y estant
retourne po(ur) paier mes despens et m'entretenir je este
c(on)traint de vandre a mond(ict) hoste deulx couppes
d'argent avecques leur estuy et a la maistresse de
la monnoie autre p(ar)tie de ma vesselle d'argent
De lad(icte) ville de la Rochelle je accoustumé d'aller p(ar)
batteau en lisle de ray a la flotte et a Sainct martin
ou demeure Joannis de Castillon et sa femme et enffans
po(ur) scav(oir) des nouvelles de bretagne Et est lad(icte) isle
distante de 4 lieus de la Rochelle Et ny peulx
en venir que p(ar) la mer Et on dessend quelque fois
au moulin de lallue/ quelquefois au ploiy une lieu p(ar)
t(er)re de la Rochelle
Le sabmedy matin avant desieme je p(ar)tis avecques Joannis de
Castillon pour aller veoir brouage qui est a sept lieus de
la Rochelle Et membarque avecques monsieur de Mornac
riche gentilhomme de lisle d'oleron qui avoit avecques luy des
gentilz hommes entre autres monsieur du bourg demeurant
en lad(icte) isle d'oleron 4 lieus de la Rochelle c(om)me l'on vu
a Marenne et a brouage Et a lasmes coucher a Marenne
qui est ung grand bourg non ferme Et la grande esglise
abatue fors le cloche ou il y a 296 marches de pierre
a monter qui c(om)mande a tout led(ict) bourg ou il y a
p(res)q(ue) de
cinq centz feus sans c(omp)ter les autres bourgs et dependans
car ce n'est qu'une p(ar)roesse ou il y a p(res)q(ue) 2000 feus
et tout en pais de marescage et ou l'on faict force
scel et est a deulx lieus de brouage
Et le lendemain dimanche 19e jour d'augste 1591 no(us)
ouismes la messe aud(ict) bourg de Marenne et a pres
disne a lasmes soupper et coucher aud(ict) brouage que c(om)mande
monsieur de Saint Luc Et monsieur de Montouille
son lieutenant Et est une ville de guerre ou l'on dict
to(us) les deulx messes lune po(ur) led(ict) sieur de Montouille
a lissue de l'ouverture des portes qui sont deulx seullem(en)t
scavoir la porte de hier qui est devers la t(er)re et Marenne
ou il y a 3 pontz levis et trois corps de garde jour et
nuict Et la mer est a lautour de toute lad(icte) vile
Et dud(ict) coste sont to(utes) marées et lad(icte) mer passe par
lesd(ictes) 3 douves Et de lad(icte) porte si l'on veoit lautre
porte qui est la porte a mer ou il y a deulx portans
Et trois pieczes de canon de batteries pesantes chac(u)ne

[illegible][illegible][illegible][illegible]

Huby journal voyage p4

1985 livres Et du coste de lad(icte) porte de hier est ung canon nomme Robin pesant 5586 livres/ Et devers aoient deulx autres pieczes Et deulx autres dans leglise avecques leurs esquippages Dans lad(icte) ville y a deulx grandes rues qui veoint de lune en lautre et latges de p(res)q(ue) de 40 50 piedz/ Et de coste y a six rues aussi lune voiant lautre de bout en bout et de large levante p(res)q(ue) de 40 piedz. N(ou)s estions loges au plat destain Ilz estoeint a f(air)e lad(icte) porte de hier de pierre de taille le corporal la Saye breton y estoit loge au devant de n(ot)red(ict) logis/ Et le vicaire de St Just a une lieu a demy pres desd(icts) de brouage estoit loge dans n(ot)red(ict) logis Ey me bailla une lettre a f(ai)re tenir a son frere Cornet theolgal de Vennes

Je p(ar)tis de brouage le mercredy 23e jour d'augst Et arrive a lad(icte) ville de la Rochelle le jeudy 24e jo(ur) d'augst au logis de Jean Pousst ou pend po(ur) enseigne larbalestes .j. fol.7 Je p(ar)tis de la flotte p(ou)r aller en olleron le samedi premier jour de janvier 1592 po(ur) les affaires de Bourget Et dessandra au bourg de St Denis je disne avecques Mr Boursault y demeurant aus fianailles de sa fille aînée aveques le frere dud(ict) Bourget

Le lundy 5e jour doctobre 1592 je cogneus Margueritte Salliou de la p(ar)roesse de Taoulle en la jurisdiction de St Paul en Leon pres le Roscoff en bretagne femme de Jacques quemera du village du plaisou pres de Rennes son mary aage de 24 ans ayant une estafilade au visage et liont cordonnier de son mestier lequel p(ar)tit de la ville de la Rochelle po(ur) aller en bretagne a la guerre avecques Mr des Bordes, ou Mr Merueau/ ou Mr La Grotiere du bourg de St Martin

en lisle de Re le dimanche 15e de novembre 1592. Elle l'avoit ses fleursoy Le 13e jour dud(ict) octobre 1592 je fus expres aud(ict) St Martin p(ar)ler a Raoul Joliff, Mr Yves Guyomarch, un beau frere, et Jean le Barquer leur oncle de la ville de Lantecquer Et a un soldat sieur de lisle demeurant a guingamp qui mont p(ro)mis me randre espouse p(ar) les premiers si le mary de lad(icte) Marguerittr Salliou aage de 35 ans est mere ou non Et ou il est led(ict) sr de lisle m'a dict quil est aux troiperda du baron du pont en b(re)taigne Et lad(icte) Salliou est chambriere ches Lucas Samelin aud(ict) bourg de la flotte en Re

Le mercredy 21e jour d'oct. 1592 Bennay Touneau de bourg de la flotte en Re m'a mis entre mains l'obliga(ti)on que Gilles Le Gouzronc husier en marchant de la Rochelle po(ur) proceder et

Ouides po luy alle le Louis avec gonzesse en l'age
 Il ma au li l'ain le franc port que luy a fait de l'air
 Pour le gonzesse l'aire le 65^e c'est l'air
 Ma femme l'air avec le gonzesse le 65^e c'est l'air
 Luy qui me doit qui est de l'air. 24^e fol. par luy baillie
 100^e qui m'appartient.

July 22. 1892.

[illegible]

Huby journal voyage p5

deniers po(ur) luy et les f(ai)re tenir aud(ict) gouzronc en b(re)taigne
il m'aussi laisse le transport que luy a faict de lad(ict)e
somme led(ict) Le Gouzronc/ je receu lesd(ictes) 65 V et escript a
ma femme rendre aud(ict) Le Gouzronc le plus d'un tonneau de
vin quil me doibt qui couste en principal 24 V sol que luy bailles
des 100 V quil m'apporta

Du jeudy 22e jo(ur) d'oct. 1592

Mr Le grand cap(it)aine marain dem(eurant en la ville de la Rochelle
m'a mis entre mains une l(ett)re missive signée de Jean Caboy
aval du Roy a la Rochelle addressante a messieurs les juges
presediaulx de Vennes dabtee dud(ict) 22e oct. po(ur) avoir une coppie
des informa(ti)ons faictes aud(ict) Vannes contre Berthelemy Yervais
qui se faisoit appeler cy devant Berthelemy Le Gascon cap(it)aine de mercredi
avecques une coppie du decret decrete decrete p(ar) led(ict) siege de Vennes
contre Jacques Vemyens, Guillaume Burban et Claude Gallard
prisonniers et accuses dav(oir) estans en un navire de guerre
appellee la Ramberge ou estoeint cap(it)aines le conte vildorin
autre appelle Roger, autre appelle la graniere autre Berthelomeu
po(ur) av(oir) prins et volle en mer lequel **clen neuvis estossoist**
Richard a Ralche et Nicollas Setroux marchans treois/ de
flammans, cuirs vertz et cuirs tannes et draps de Roise et
sastin jusques a la sol de quinze mille livres avecques
prinse de corps **a?la(ti)on** d(esdicts) Et appelle a forban p(ar) trois
broefs jours contre led(ict) cap(it)aine de la Remberge/ le
conte autre(en)t appelle Villandore, le cap(it)aine Roger, le cap(it)aine
la Graniere son lieuten(an)t natiff de Languedoc, le cap(it)aine Bertholome
Gascon, le sieur de lisle en **auiou**/ un appelle corbin dict
pessemaille cuisinier originaire de coyennene, evesche de dull
le sieur de la Tourandiere poes **dauiou**, le caporal, le sieur de
lespuie de Rouan/ la pointe Normand, Jean du Bosdeceur
dorvoier et plusieurs autres de surnommes aud(ict) droit de
faict et arreste en la chambre du c(on)seil le 15e avril 1581
signe G.Guymarho et scelle coppie p(ar) a la req(ues)te de Mathurin
le grand escuier et lun des paires et cap(it)aines de la Rochelle
Letouy no(tai)re royal/ De la guerye/ Assailly. Avecques le
c(om)pulsoire a la req(ues)te du p(rocureu)r du Roy de la Rochelle
c(om)parant p(ar) laval dud(ict) sieur baille c(on)tre led(ict) Barthelemy
Yervais, donne aud(ict) p(rocureu)r du Roy po(ur) av(oir) et retirer toutes et
chascunes les piecez de decret Il entend uev(r)er c(on)tre led(ict) Yervais
faict p(ar) devant escuier **?medal** henry fruier s(ieu)r de la
maison neuffve c(on)seiller du Roy et lieut(enant) g(ene)ral criminel de la
ville et gouvernement de la Rochelle le jeudy 22e oct. 1592
signe Le Sanoroy et scelle
led(ict) 22e oct. 1592 je delivre a Jacques K/norvan du village de
K/ouuhiec en la p(ar)roesse de Brech en auray toutes les l(ett)res cy dessus
avecques celle q(ue) je escripts a Mr de K/iargan greffier de Vennes en
faveur de ceq(ue)dessus Et faignant demander un passepor

[illegible]

De moins de Sept. 1892. / Le Vode du filz de Souviant n'est
pas alla flette pour les faire a la melle a gresay lors mais
melle a ma femme / Mais le la flette / et fignar qm d'augr
ala flette / le la flette a la melle / et fignar qm d'augr
melle / et fignar qm d'augr / et fignar qm d'augr
et fignar qm d'augr / et fignar qm d'augr / et fignar qm d'augr

[illegible][illegible]

*4.
Le 9. jour de may 1593. / Le sieur du Bourg & la
fille d'yeux gla d'yeux de l'enfant le gonzou par son
estay foubout po deus d'estaigne et avine puelle d'
deus de gooye le 12^e / Les Sieurs / may 1593. ou
requisse au Seigneur Dne l'estay clame d'm.*

Huby journal voyage p6

a Yvon Vigne de Mercueur po(ur) me retourner demeure au pais
et quil no(us) aide a la c(on)s(ig)na(ti)on de nos biens, ou je ne mis que mon
chiffre seullement que led(ict) K/norvan luy doibt dirre mon nom
et a mons(ieu)r d'orleans et nous doilet rapporter responce dans 3
semaines et a receu a vall(oir) dud(ict) le grant 40 s(ols)
Au mois de sept 1592 je receu du filz de Courault neuff
escus a la flotte po(ur) f(air)e tenir a sa mere a groay led(ict) mois je
mande a ma femme p(ar) Marc Le Luhandre dict foignac qui chargeoit
a la flotte les rendre a lad(icte) mere Et p(ar) mesme je luy ay
envoie six pains de sucre et 4 cleftz Et escript a yvon Loheac
de K/emperelle po(ur) les luy faire tenir/ par led(ict) Foignac
Le 23e oct je receu de Benoyst Jouneau marchand dem(eurant) au bourg
de la flotte lobliga(ti)on que Gilles Le Gouzronc du pont dauen
en bretagne ha sur Yves Lambert marchand bourgeois de la
Rochelle de la somme de 105 V sol faict a la Rochelle le 28e
mars 1592 a paier dans juign p(ro)chain signe Lambert/ Robue
Naraudin/ Berdelot no(tai)re royal. Avecques le transport faict p(ar)
led(ict) gouzronc aud(ict) Jouneau de lad(icte) somme de 105 V avecques p(ro)messes
de les recev(oir) faict a la Rochelle le 11 apvril 1592 signe Gilles le
Gouzronc J. Bregoyreau D. Raval B.Boutet Aud(ict) mois je les
ay receu et escript a ma femme les rendre. « S ».
Le vandredy 5e jour de mars 1593 je preste estant en mon logis
a la Rochelle/ A Pierre Ruello marchand de Lambale a presant
demeurant aus faulx bourg de (blanc) a Rennes en
bretagne 20 V sol en quartz d'escu par la p(ro)messe quil m'a faict
de me les rendre a son premier voyage. Et luy ay baille
des l(ett)res po(ur) f(air)e tenir a Mr de K/losquet et de Trevecazre
a Rennes/ et au marie de Margueritte Salio de surnommée au feillet
4
Le 9e jour de juign 1593 je p(ar)tis du bourg de la
flotte en Re en la barque de Laurant Le Gouzronc et avec luy
et Jan Touboul po(ur) venir en B(re)tagne et arriva suis en
lisle de groay le 12e jour dudict juign 1593 ou je
trouvai la femme dud(ict) K/tan et la mienne

M. ~~Amica~~ de Gange, ena pora ~~de~~
 organo de Gange, i. stank de ~~de~~
 de la Gange

N. Claude Le millier y estane / r poushe
 Douze ome sbl Douze a indulto

~~Deux bis qui ne m'ont pas servi pour le 2^e d'Aug~~
~~et de Gado qui n'a servi que pour le 2^e~~
~~et de Gado qui n'a servi que pour le 2^e~~ — — — — — 7^e es

A. D. 1711. Le 10. de Mars. —
 J'ay vu par le Sauter le même de —
 en feller son ventril. — de la son —
 de la son — de la son — de la son —
 de la son — de la son — de la son —
 de la son — de la son — de la son —

~~Aus dem die grüßung Et a Mair la rone
Prouvieu & poutre die ar d'indes -
mgt E - de C - de Sont y a obligat
pouir Et pouir a Hant fuit~~

[illegible]

Huby journal voyage p7

Memoire de l'argent preste et de
ce que je charge estant en la ville
de la Rochelle

A Claude Le Milloch y estant je prest
douze escus sol dont y a cedulle 12 V

A françois guillemin po(ur) se f(air)e penser d'un
coup de pierre quil avoi receu en la
teste je preste sept escus et demy 7 V et d(emy)

A Gilles Le Cornec y estant po(ur) fraier
paie po(ur) son p(ro)ces contre Jeannis de
Castillon qui vouloit f(air)e declarer son
seigle de bonne prinse je preste dix
escus dont y a cedulle et po(ur) ce 10V

Aud(ict) françois guillemin Et a Allain Le Roux
et Pierre Rio je preste solidairement
vingt et deulx escus dont y a obliga(ti)on
parce Et pour ce paie suis 22 V

Je baille a mon hoste et sa femme de
Jean Pouset Jean pousset quarante et six V po(ur) garder
Pl(us) po(ur) ma p(ar)t du p(ro)fict de 12 t(onneaux)
de seigle a 19 V et d(emy) le tonneau lequel
n'aiaens achepte que 18 V le t(onneau) Me doibt
neuff escus. Pl(us) pour mes deulx
couppes d'argent pesant douze onze pois de mar
a vingt livres tournois le marcq Elle
me doibt trentes livres t(ournois. Sauff a
desconter huict escus sol quen monnoie
quelle m'a baille a valoir depuis
estre de retour des beings de Baionne
Et deulx escus quelle me bailla dune
autre fois po(ur) paier des picques a une
flamande Aussi sauff sur lesd(icts) deniers
a paier mes despens a 22 s(ols) t(ournois) p(ar) jour
de pais le mardy au soir 10e de juillet
1591 que y arrive de Baionne et y soupe Pl(us)
Bade .j. fol.8.

1899. In pursuance of a resolution of the General Assembly
of the State of New York, passed at the session of 1898,
and in pursuance of a resolution of the General Assembly
of the State of New York, passed at the session of 1899,
the following is a list of the names of the persons who
have been appointed to the office of Justice of the Peace
for the County of New York, for the term of years
terminating on the 1st day of January, 1901.

No. 13. fons de millat 1592.
 Dapier de raggat fons que
 fait a la v. grande.
 Et p. l'union.

[illegible][illegible][illegible]

Huby journal voyage p8

Pl(us) je prest a la Rochelle a Jacques Le Goff
de groay po(ur) sen retourner en bretagne deulx
escus dont y a cedulle
rendu a ma femme

Du 13e jour de juillet 1592
Papier des cargaisons que je
faict a la Rochelle

Et premier

Alla in Le Falhun Au c(om)mencement du mois de May 1591 je charge avecques
et Guillaume Stallo Allain Le Falhun et Guillaume Stallo demeurans en lisle de groaye
en la juridiction de henbont ung tonneau de vin qui me coustoit
12 V 24 V a la Rochelle Ilz m'ont rapporte a clé de p(ro)filt quatre
escus Et autre quatre escus quilz ont mis en tierce main
pour mondict tonneau jusques a scavoir si lon poerra 4V
p(ar) tonneau de vin a monsieur de Mercueur

Ilz sont venus au 13e juillet en lad(icte) ville de la Rochelle
aians de mond(ict) argent un tonneau de seigle dans la barque
de françois guillemin. Ilz ont vandu le tonneau douze escus
24 V en trocque de un a vongt et quatre escus le tonneau vin
principal de coignac Ilz lont mene a groay Au premier voiage
reste scavoir ce quilz me debveuront/ Et est accorde entre lesd(icts)
le Roux, led(ict) Stallo et moy falhun et moy q(ue) lesd(icts) vingt 4V
escus tiendront tousiours en allant et venant ung tonneau
po(ur) moy en ladicte barque Et le tout a mes [rieles](#)

Mr Jean Pouset Pl(us) le mercredy 15e jour d'augst je preste a mond(ict) hoste
et hostesse douze escus sol Et led(ict) jour avons
faict p(re)compte et appurem(en)t Par lequel quitte de to(us) mes
despens jusues au lendemain 16e dudict augst Il me doibt
tant d'argent preste que po(ur) deulx coupes d'argent avecques
58 V et d(emi) leur estuis que leur ay vandu a 20 tt t(ournois) le marcq lesd(ictes) coupes
pesees a la Rochelle pesent douze unze faisans trante livres
livres t(ournois) que autrement la somme et nombre de cinquante et
ouict escus et demy sol a paier dans la vandcauge dou
je le meche et signe sur papier Pl(us) madicte hostesse me
doibt quatorze livres de chandelle du suiff Et une potée de
vieu burre po(ur) [frigna sir](#) pesant fol 41

Fin de la section « Journal du voyage de Jean Huby